



Ville de Montréal

 Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste
 Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre

PREPOSE AU SERVICE (APPROVISIONNEMENT EN CARBURANT)

Code

169 C

Groupe de traitement

5

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la conduite des véhicules motorisés du parc-automobile au poste d'essence dans le but de les approvisionner en carburant, en huile et autres substances nécessaires à leur bon fonctionnement ainsi que les jaugeages des réservoirs et la prise de lecture des totalisateurs dans tous les postes d'essence.

Le travail s'accomplit sous surveillance, selon une procédure bien établie et des directives écrites ou orales. Le titulaire est principalement tenu de conduire les véhicules motorisés du parc-automobile au poste d'essence le plus près et d'effectuer l'approvisionnement desdits véhicules en carburant. Il doit, de plus, effectuer les jaugeages en carburant des réservoirs de tous les postes d'essence et des réservoirs à l'huile, prendre la lecture des totalisateurs et procéder, au besoin, aux manoeuvres de conversion du système automatisé à l'opération manuelle des pompes. Il doit, également, effectuer les diverses vérifications des niveaux d'huile ou autres liquides nécessaires au bon fonctionnement du véhicule et s'assurer d'un niveau suffisant. Un employé de rang supérieur contrôle périodiquement le travail accompli.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

1. Identifie les véhicules à être réapprovisionnés en carburant selon la procédure établie.
2. Sélectionne les clés des véhicules à réapprovisionner et conduit les véhicules motorisés du parc-automobile au poste d'essence le plus près.
3. Fait le plein d'essence du véhicule, vérifie le niveau d'huile du carter, de la transmission et le niveau d'eau de la batterie, du lave-glace, etc.; s'assure d'un niveau suffisant.
4. S'assure du droit des divers véhicules à être approvisionnés en fonction des directives reçues.
5. Vérifie l'état des pneus, la pression d'air et s'assure que les jantes de roues sont pourvues de valves en bon état.
6. Effectue les jaugeages en carburant des réservoirs de tous les postes d'essence ainsi que des réservoirs d'huile et recommande, s'il y a lieu, la réapprovisionnement au Centre de gestion des carburants.

Pour la Ville

Pour le Syndicat

Signature

jour mois année

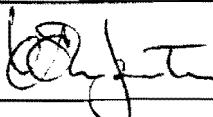
23 07 88

Signature

7. Prend lecture des totalisateurs dans tous les postes d'essence et compile les données au cueilleur de données.
8. Procède, lors de problèmes techniques, aux manoeuvres de conversion du système automatisé à l'opération manuelle des pompes.
9. Procède à l'entretien de l'équipement; remplace les lances et les boyaux défectueux.
10. Cueille le courrier à tous les sites où il a à se présenter dans l'exercice de ses fonctions.
11. Signale toute anomalie constatée dans l'opération du véhicule.
12. S'assure de la propreté de son lieu de travail, lave les planchers et les fenêtres; époussette les meubles et les accessoires et dispose des rebuts.

Pour la Ville

Pour le Syndicat

Signature		jour	mois	année	Signature
		23	07	88	



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
PREPOSE AU SERVICE (APPROVISIONNEMENT ET CARBURANT)		

QUALITES REQUISES

Bonnes connaissances:

- de la Ville et des règlements de circulation;
- de la conduite des véhicules motorisés concernés et de leur entretien courant;
- des mesures de prudence et de sécurité à observer dans la distribution de l'essence;
- sens de la confidentialité en regard du numéro d'identification personnel qui lui est assigné.

HABILETES:

- à conduire les véhicules motorisés concernés;
- à maintenir les véhicules en bon état de fonctionnement et à exécuter les vérifications nécessaires;
- à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
- opérer le système automatisé de distribution du carburant;
- à faire preuve de tact et de courtoisie.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

Degré minimum d'instruction et d'expérience:

Instruction

Savoir lire, écrire et parler le français

Expérience

Quelque expérience dans la conduite des véhicules concernés.

Le 8 avril 1986

POUR LA VILLE DE MONTREAL

POUR LE SYNDICAT

Signature 	jour mois année 23 07 86	Signature
---------------	-----------------------------	-----------